Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

Droit et Économie - Sciences et technologies du management et de la gestion

Session 2021 • Code sujet : **21-MGDEME2** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Responsabilité civile et réparation du préjudice écologique** (4 questions) — **Page 3**
2. **Vie privée du salarié et licenciement disciplinaire** (4 questions) — **Page 5**
3. **Politique sociale et inégalités de revenus** (5 questions) — **Page 7**
4. **Internationalisation de l'économie française et croissance** (5 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2021/Bac STMG - Droit et économie - Session 2021 - 3-Sujet.pdf

1. Responsabilité civile et réparation du préjudice écologique

Des activistes sabotent une installation pétrolière, provoquant une explosion puis une fuite de pétrole qui porte atteinte à la faune et à la flore du littoral. L'association SLP demande réparation à Energymax, qui refuse en invoquant le sabotage dont elle a été victime.

Question 1. Qualifiez juridiquement les faits et les dommages causés.

Les activistes sont des tiers qui s'introduisent dans les locaux et commettent un sabotage volontaire. Cette faute provoque une explosion, endommage la cuve, puis entraîne une pollution par fuite de pétrole. La SA Energymax a la garde des installations et peut être recherchée comme responsable du fait des choses. L'atteinte à la faune et à la flore constitue un préjudice écologique, distinct d'un dommage individuel. SLP est une association de protection des animaux et de l'environnement qui demande réparation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sabotage fautif des activistes, dommages aux installations et préjudice écologique causé par la pollution du littoral.

Question 2. Développez l'argumentation juridique que l'association SLP peut avancer pour demander la réparation du préjudice subi.

1. Selon les articles 1246 et 1247 du Code civil, le responsable doit réparer toute atteinte non négligeable aux écosystèmes. La fuite de milliers de litres de pétrole porte atteinte à la faune et à la flore du littoral.
2. L'article 1248 permet d'agir aux associations de protection de la nature et de l'environnement créées depuis au moins cinq ans. SLP, créée en 2010, remplit cette condition.
3. En application de l'article 1249, SLP peut demander prioritairement une réparation en nature. Si elle est impossible ou insuffisante, le juge peut accorder des dommages et intérêts destinés à réparer l'environnement.

Le montant de 1 500 000 € est une estimation préalable à expertise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> SLP peut demander la réparation écologique, d'abord en nature, puis par des dommages et intérêts affectés à l'environnement si nécessaire.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que l'entreprise Energymax peut avancer pour s'exonérer de sa responsabilité.

Energymax peut invoquer le sabotage commis par des tiers comme cause étrangère, afin de contester sa responsabilité du fait des installations dont elle avait la garde. Pour obtenir une exonération, elle doit établir que cet événement était extérieur, imprévisible et irrésistible, donc impossible à éviter malgré des mesures appropriées. La seule qualité de victime du sabotage ne suffit pas.

La défense est incertaine : l'activité était contestée et des tags apparaissaient régulièrement, ce qui peut rendre une action militante prévisible. La vidéosurveillance n'a pas empêché l'intrusion. Le juge devra aussi apprécier si le sabotage explique à lui seul la rupture de la cuve et la pollution.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le sabotage peut exonérer Energymax s'il constitue une force majeure et la cause exclusive du dommage, conditions à démontrer.

Question 4. Expliquez pourquoi, d'une manière générale, la force majeure permet l'exonération du responsable.

La force majeure exonère un responsable car elle établit que le dommage provient d'un événement qu'il ne pouvait raisonnablement ni prévoir ni empêcher. En matière extracontractuelle, les critères retenus par la jurisprudence sont l'extériorité, l'imprévisibilité et l'irrésistibilité. L'article 1218 les énonce pour la matière contractuelle.

- Si l'événement est la cause exclusive du dommage, il rompt le lien de causalité avec le fait imputé au responsable.
- Le responsable n'a alors pas à réparer ce dommage, puisqu'il ne pouvait le maîtriser.

Les critères s'apprécient concrètement par le juge au regard des circonstances.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La force majeure exonère si un événement extérieur, imprévisible et irrésistible est la cause exclusive du dommage.

2. Vie privée du salarié et licenciement disciplinaire

Un vendeur de la boutique Berthou Luxe est licencié après des incidents liés à l'alcool et une bagarre survenus hors de son temps de travail. Il conteste la décision au nom du respect de sa vie privée, tandis que son employeur craint que ces faits nuisent à l'entreprise.

Question 1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

Monsieur Servolin est salarié de la SARL Berthou Luxe, liée à lui par un contrat de travail. Son employeur, Madame Berthou, met fin à ce contrat en lui reprochant des faits commis hors du temps de travail : ivresse sur la voie publique et participation à une bagarre. Le litige porte sur la légitimité d'un licenciement fondé sur des faits relevant en principe de la vie privée, mais que l'employeur estime susceptibles de nuire à l'entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le litige oppose un salarié licencié pour des faits de vie privée à son employeur, qui invoque un possible préjudice pour l'entreprise.

Question 2. Développez l'argumentation juridique que Monsieur Servolin pourrait développer afin de contester son licenciement.

1. **Majeure :** L'article 8 de la CEDH et l'article 9 du Code civil protègent la vie privée. En principe, un fait personnel ne peut justifier une sanction disciplinaire, sauf s'il constitue un manquement à une obligation du contrat de travail ou a un impact sur l'entreprise. Toute restriction doit être justifiée et proportionnée, selon l'article L. 1121-1 du Code du travail.
2. **Mineure :** L'ivresse et la bagarre reprochées à M. Servolin ont eu lieu hors du travail et ne concernent aucun collègue. Le lien avec l'entreprise repose sur la crainte de Mme Berthou que sa réputation soit atteinte, sans préjudice établi.
3. **Conclusion :** M. Servolin peut contester le licenciement comme une atteinte injustifiée à sa vie privée. Les retards et la baisse des ventes, eux, sont des faits professionnels distincts.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> M. Servolin peut contester le licenciement si l'employeur ne démontre ni manquement contractuel ni impact réel sur l'entreprise.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que Madame Berthou pourrait lui opposer.

Majeure : Un fait relevant de la vie privée peut justifier une sanction si son impact sur l'entreprise est établi ou s'il constitue un manquement contractuel. L'arrêt de la Cour de cassation du 16 septembre 2015 admet une sanction pour des faits hors travail rattachés à la vie professionnelle.

Mineure : Mme Berthou peut invoquer la notoriété de la boutique, la présence de clients dans le centre-ville et l'article local qui cite M. Servolin. Elle peut aussi s'appuyer sur ses retards et son accueil dégradé, qui relèvent du travail. Toutefois, contrairement à l'arrêt cité, la bagarre n'impliquait aucun collègue. Elle doit donc établir un impact concret et justifier la proportionnalité du licenciement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’employeur peut invoquer un impact professionnel démontré et les manquements au travail, mais une simple crainte d’atteinte à l’image ne suffit pas.

Question 4. Expliquez pourquoi le droit limite le pouvoir disciplinaire de l’employeur.

Le pouvoir disciplinaire permet à l’employeur de sanctionner les agissements fautifs du salarié, mais ne l’autorise pas à contrôler l’ensemble de sa vie. Le droit protège la vie privée et les libertés individuelles, notamment par l’article 8 de la CEDH, l’article 9 du Code civil et l’article L. 1121-1 du Code du travail. Une restriction doit être justifiée par la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché. Le juge peut donc écarter une sanction fondée sur des faits personnels sans lien suffisant avec l’entreprise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le droit limite le pouvoir disciplinaire pour protéger la vie privée et les libertés du salarié, et empêcher les sanctions injustifiées ou disproportionnées.

3. Politique sociale et inégalités de revenus

Le sujet porte sur les sources des inégalités de revenus, leur mesure et les mécanismes de redistribution en France. Les annexes présentent la composition des revenus, les prélèvements et prestations, les niveaux de vie avant et après redistribution ainsi que des données sur la pauvreté.

Question 1. Identifiez les sources des inégalités de revenus.

Les inégalités de revenus viennent d'abord des écarts de salaires et de revenus d'activité indépendante, ainsi que des différences de qualification et d'emploi. Les revenus du patrimoine sont beaucoup plus concentrés parmi les ménages aisés : ils représentent 24,5 % du revenu disponible des 10 % les plus riches, contre une part limitée pour la plupart des ménages. Les revenus d'activité indépendante pèsent aussi davantage chez les plus aisés. Enfin, les écarts de patrimoine et sa transmission entre générations entretiennent la reproduction des inégalités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les sources principales sont les écarts de revenus du travail, la concentration du patrimoine et sa transmission entre générations.

Question 2. Qualifiez le poids des impôts sur le revenu par rapport à l'ensemble des prélèvements obligatoires.

En 2017, l'impôt sur le revenu représente 70 euros sur 1 000 euros de prélèvements obligatoires, soit 7 % : son poids global est donc faible. Il est inférieur aux cotisations sociales (370 euros), à la TVA (156 euros) et à la CSG et aux prélèvements sociaux (111 euros). Toutefois, parce que son taux augmente avec le revenu, cet impôt contribue fortement à réduire les inégalités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'impôt sur le revenu représente 7 % des prélèvements obligatoires : sa part est faible, mais son caractère progressif réduit les inégalités.

Question 3. Présentez les moyens utilisés par l'État pour réduire les inégalités de revenus.

L'État redistribue les revenus par les prélèvements, les prestations sociales et les services publics. L'impôt sur le revenu est progressif. Les prestations ciblées, comme le RSA, les minima sociaux et les aides au logement, soutiennent les ménages modestes ; les prestations familiales sont souvent modulées selon les ressources. L'école gratuite, les logements sociaux et les remboursements de soins réduisent aussi les inégalités d'accès aux services essentiels. À l'inverse, la TVA pèse proportionnellement davantage sur les revenus modestes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'État agit par l'impôt progressif, les prestations sociales et les services publics.

Question 4. Comparez les revenus avant et après redistribution selon le niveau de vie.

Groupe de niveau de vie	Avant redistribution	Prélèvements	Prestations	Après redistribution
10 % les plus modestes (< D1)	3 290 €	-130 €	6 960 €	10 110 €
10 % les plus aisés (> D9)	73 130 €	-16 810 €	170 €	56 490 €

La redistribution fait augmenter le niveau de vie des plus modestes et diminuer celui des plus aisés. L'écart entre les deux groupes passe ainsi de 69 840 € avant redistribution à 46 380 € après, soit une réduction de 23 460 €. Pour les plus modestes, la table affiche 10 110 € après redistribution, même si les lignes visibles donnent une somme de 10 120 € : les valeurs reproduites ci-dessus suivent les totaux publiés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'écart de niveau de vie entre les deux groupes passe de 69 840 € à 46 380 €, soit une réduction de 23 460 €.

Question 5. Rédigez une argumentation répondant à la question : « La politique sociale en France réduit-elle les inégalités de revenus ? »

La politique sociale réduit les inégalités en prélevant davantage sur les revenus élevés et en soutenant les ménages modestes. En 2018, le niveau de vie annuel des 10 % les plus modestes passe de 3 290 € avant redistribution à 10 110 € après redistribution. Celui des 10 % les plus aisés baisse de 73 130 € à 56 490 €. Les prestations et les services publics contribuent aussi à limiter la pauvreté et les inégalités d'accès aux soins, au logement et à l'éducation.

Cette action ne supprime cependant pas les inégalités. Les revenus du patrimoine restent concentrés et la TVA pèse proportionnellement davantage sur les ménages modestes. En 2018, 14,7 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. La redistribution réduit donc les écarts, mais la pauvreté et les inégalités persistent.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, la politique sociale réduit les écarts de niveau de vie, sans supprimer les inégalités ni la pauvreté.

4. Internationalisation de l’économie française et croissance

Le sujet étudie les échanges extérieurs français, les investissements directs étrangers et l’intégration des entreprises aux chaînes de valeur mondiales. Les documents traitent également de l’attractivité de la France et des effets de l’ouverture commerciale sur le pouvoir d’achat des ménages.

Question 1. Analysez l’évolution des données du commerce extérieur de la France.

Le commerce extérieur de biens est déficitaire chaque année. Les exportations baissent en 2013, stagnent presque en 2014, reculent en 2016, puis augmentent jusqu’en 2019. Les importations diminuent jusqu’en 2014 avant de progresser, surtout à partir de 2017.

Année	Exportations (Md€)	Importations (Md€)	Solde (Md€)
2012	442	509,6	-67,6
2015	455,5	498,5	-43
2019	508	566,9	-58,9

De 2012 à 2019, exportations et importations augmentent respectivement de 14,9 % et 11,2 %. Le déficit se réduit jusqu’en 2015, puis se creuse avant de s’améliorer légèrement en 2019.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> En 2019, les échanges progressent, mais la France conserve un déficit commercial de 58,9 milliards d’euros.

Question 2. Appréciez la situation des investissements directs à l’étranger (IDE) de la France.

Un investissement direct à l’étranger (IDE) correspond à une création, un rachat ou une prise de participation permettant d’exercer un pouvoir de décision dans une entreprise étrangère. Le graphique distingue les flux entrants en France et les flux sortants, en millions de dollars.

Sur la période représentée, jusqu’en 2019, les deux types de flux fluctuent fortement. Les flux sortants dépassent les entrants la plupart des années, mais les entrants sont supérieurs en 2013 et en 2019. Les sorties culminent en 2018, à environ 10 000 millions de dollars, puis chutent nettement. La France est donc à la fois pays d’accueil et pays investisseur, avec des flux annuels irréguliers.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les IDE français sont volatils. Les flux sortants dépassent généralement les entrants, sauf en 2013 et en 2019 ; les sorties culminent en 2018.

Question 3. Expliquez les raisons qui attirent les investissements directs étrangers en France.

Plusieurs atouts expliquent l’attractivité française pour les investisseurs étrangers :

- des infrastructures de qualité et une électricité à coût compétitif ;

- une main-d'œuvre bien formée et des ingénieurs reconnus, favorables à l'implantation de centres de recherche et développement ;
- un coût de production devenu inférieur à celui de l'Allemagne ;
- la baisse des cotisations sociales accordée aux entreprises en 2019, susceptible de réduire leurs coûts.

Ces avantages soutiennent la progression des IDE en France, alors qu'ils baissent globalement dans l'Union européenne.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La qualité des infrastructures, les compétences, l'énergie compétitive et des coûts de production favorables attirent les IDE en France.

Question 4. Identifiez les effets de la mondialisation des chaînes de valeur pour les ménages français.

Dans les chaînes de valeur mondiales, la conception, la production et les services sont répartis entre plusieurs pays. Les composants et les biens intermédiaires franchissent parfois plusieurs fois les frontières avant d'être intégrés au produit final.

Pour les ménages français, l'ouverture aux importations de pays à bas salaires permet d'acheter certains biens moins chers et augmente leur pouvoir d'achat. En 2014, l'économie estimée atteignait environ 30 milliards d'euros au total, soit près de 1 000 euros par ménage. En contrepartie, l'approvisionnement de certains produits dépend davantage de chaînes de production internationales.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les chaînes mondiales donnent accès à des biens moins chers : l'économie estimée était d'environ 1 000 euros par ménage en 2014, avec une dépendance accrue aux approvisionnements internationaux.

Question 5. Rédigez une argumentation répondant à la question : « L'internationalisation de l'économie française favorise-t-elle sa croissance ? »

L'internationalisation peut soutenir la croissance en ouvrant de nouveaux débouchés aux entreprises françaises. Les entreprises les plus intégrées aux chaînes de valeur exportent davantage : le secteur le plus engagé affiche un taux moyen d'exportation six fois supérieur à celui du moins engagé. Ces chaînes permettent aussi aux entreprises, notamment aux PME, de se spécialiser, d'innover et d'améliorer leur productivité. Les IDE entrants peuvent également soutenir l'activité productive. Enfin, les importations moins chères renforcent le pouvoir d'achat des ménages.

Cette dynamique comporte des limites : la France conserve un déficit commercial de 58,9 milliards d'euros en 2019 et les entreprises deviennent plus dépendantes des échanges internationaux. L'internationalisation favorise donc la croissance, sans garantir que ses bénéfices soient égaux ni que les risques disparaissent.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, l'internationalisation peut stimuler la croissance par les exportations, l'investissement, l'innovation et la productivité, mais elle expose aussi l'économie aux déficits et aux dépendances extérieures.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2021, code 21-MGDEME2, d'une durée de 4 heures et de coefficient 16. Le candidat choisit un sujet juridique et un sujet économique, notés chacun sur 10 points. Les thèmes portent sur la responsabilité, la vie privée, les inégalités, la redistribution, l'internationalisation et la croissance.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le préjudice écologique réparable correspond à une atteinte non négligeable aux écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés de l'environnement.
- La force majeure suppose un événement échappant au contrôle, imprévisible lors du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.
- La redistribution combine prélèvements et prestations sociales pour modifier le revenu disponible et soutenir les ménages modestes.
- Un IDE implique une création, un rachat ou une prise de participation permettant un pouvoir de décision effectif dans une entreprise étrangère.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, reliez les faits aux règles applicables et distinguez préjudice écologique, dommage matériel et éventuelle cause d'exonération.
- Pour un fait survenu hors travail, examinez le respect de la vie privée, le lien avec l'entreprise et la proportionnalité de la sanction.
- Dans les tableaux et graphiques, précisez les unités et les dates, puis comparez les évolutions et les écarts avant de conclure.
- Dans l'argumentation finale, répondez explicitement à la question avec des arguments justifiés par les annexes et vos connaissances.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les revenus avant et après redistribution dans le tableau ?

Repérez les colonnes correspondant aux groupes de niveau de vie, puis comparez le revenu avant redistribution au revenu disponible après prélèvements et prestations. Citez les montants, le taux de redistribution et l'unité de consommation.

Q : Un fait commis hors du travail ne peut-il jamais justifier une sanction ?

En principe, un fait relevant de la vie privée ne justifie pas une sanction disciplinaire. Une exception peut exister si le fait se rattache à la vie professionnelle, affecte l'entreprise ou constitue un manquement à une obligation du contrat.

Q : Comment gérer les choix de sujets et le temps de cette épreuve ?

Traitez un seul des deux sujets proposés en partie juridique et un seul en partie économique. Chaque partie vaut 10 points. Répartissez les 4 heures entre l'analyse des documents, les réponses aux questions et la rédaction de l'argumentation.

Q : Qu'attend le jury dans l'analyse d'un document économique ?

Le jury attend une lecture exacte des données, avec période, unité et comparaisons pertinentes, puis une interprétation liée à la question. Les affirmations de l'argumentation doivent s'appuyer sur les annexes ou sur les connaissances mobilisées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2021/Bac STMG - Droit et économie - Session 2021 - 3-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.